



Absent lors d'un Contrôle par un médecin de travail

Par **DzNesrine**, le **22/06/2016** à **14:13**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie du 03/06/16 au 24/06/16. J'ai une fracture au poignet droit.

Aujourd'hui (22/06/16), J'ai trouvé un avis de contre-visite médicale dans ma boîte au lettre. Le médecin est passé à 9h45. A ce moment je suis sorti pour emmené mon fils de 2 ans dans une crèche à 500m de chez moi.

Sur mon arrêt de travail. Les sortis n'était pas autorisées.

Sachez que le 24/06/16, J'ai rendez vous avec mon médecin afin de prolonger mon arrêt car pour une fracture il faut 6 semaines d'arrêt d'après elle.

J'ai des radios qui ont été faite pour prouver de mon état de santé.

Que je risque du côté employeur et CPAM avec cette contre visite?

Merci

Par **P.M.**, le **22/06/2016** à **15:03**

Bonjour,

Vous risquez que l'employeur cesse de vous verser le complément par rapport aux Indemnités Journalières de la sécurité Sociale et qu'il prévienne la CPAM de la contre-visite et de votre absence...

Par **DzNesrine**, le **22/06/2016** à **16:13**

Merci pour votre rapide.

Et la Cpmam peut cesser aussi le versement des indemnités journalières?

Cordialement

Par **P.M.**, le **22/06/2016** à **16:36**

Elle le pourrait à l'extrême mais je pense plutôt qu'elle effectuerait elle-même un contrôle...
Il serait peut-être judicieux que votre médecin traitant ne vous prescrive pas une prolongation de l'arrêt initial mais un nouvel arrêt et/ou que vous exerciez un recours contre la décision de l'employeur à la suite de la contre-visite qui n'a pas pu avoir lieu pour essayer de faire valoir que l'arrêt est justifié...

Par **DzNesrine**, le **22/06/2016** à **17:14**

Je vous remercie encore